



**MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ**

24 rue Carles de Mazenod

42680 Saint Marcellin en Forez

Tél : 04 77 36 10 90 - Mail : [mairie@saintmarcellinenforez.fr](mailto:mairie@saintmarcellinenforez.fr)



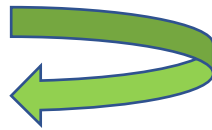
Vous êtes **Marcellinois** ?

Vous êtes inscrit sur les listes électorales de la ville ?

Vous êtes retraité, âgé de 65 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sans activité ?

Vous n'êtes pas élu ou conjoint d'un élu municipal ?

Vous n'êtes pas membre du C.C.A.S. ?



## **INSCRIVEZ-VOUS** et devenez membre actif du Conseil des Aînés de Saint-Marcellin-En-Forez !

1. Remplissez le bulletin d'inscription accompagné d'une lettre de motivation.
2. Renvoyez-le par courrier en Mairie, rue Carles de Mazenod, 42680 ST MARCELLIN EN FOREZ ou déposez-le directement à l'accueil de la Mairie Les candidatures devront parvenir en Mairie au plus tard le 15 mai 2022.



Le Conseil Municipal des Aînés est composé de 16 membres au plus. La parité homme/femme sera privilégiée et les secteurs géographiques par bureau de vote seront dans la mesure du possible représentés. Dans les cas prévus à l'article 7 du règlement intérieur, il sera procédé au remplacement des membres par examen des candidatures non retenues lors de la constitution du Conseil Municipal des Aînés. La constitution du Conseil Municipal des Aînés se fait par appel à candidatures, en fonction des critères définis dans l'article 5. Un tirage au sort, en présence du (de la) président, du (de la) vice-président(e) et des élus de la commission « « Enfance Jeunesse Cohésion Sociale » sera effectué si le nombre de candidatures est supérieur à 16. Les membres du Conseil Municipal des Aînés sont désignés pour la durée du mandat municipal.